

COMPTE-RENDU DU CSAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

La CGT Finances Publiques 80 a lu la déclaration liminaire suivante :

Madame la Présidente,

En cette rentrée sociale, loin des fastuosités déployées par le Président de la République à Versailles, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux sont toujours les revendications prioritaires pour le monde du travail. La colère contre la réforme des retraites est intacte et des milliers de travailleuses et travailleurs sont pénalisés par son application à marche forcée depuis le 1^{er} septembre 2023. Alors que les marges et donc les profits explosent dans les grandes entreprises, plus que jamais un meilleur partage de la richesse produite est impératif. Des mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État sont insuffisantes pour répondre à l'inflation.

La CGT réaffirme que ce sujet nécessite notamment une augmentation du SMIC et que de vraies politiques salariales soient menées dans les branches, les entreprises et la Fonction publique en faveur des salarié.es et non du patronat. Nous appelons les employeurs à ouvrir des négociations à tous les niveaux. Cette meilleure répartition des richesses au profit des salarié.es constitue également un levier puissant d'action pour la lutte contre les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

Au 1^{er} Juillet 2023, le point d'indice a connu une revalorisation de seulement 1,5 %, passant ainsi de 4,85 € à 4,9227 €. Même pas de quoi atteindre la barre symbolique des 5 €. Pour cacher la misère et faire oublier l'inflation de ces dernières années, le gouvernement a fait paraître au Journal Officiel le décret (n°2023-702 du 31 juillet 2023) portant création de la fameuse prime « pouvoir d'achat » exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique et donc de la DGFIP. Prime forfaitaire, imposable, non reconductible, soumise à plusieurs conditions, avec un barème de modulation, à percevoir « à l'automne ». Comme toute prime, elle ne sera pas prise en compte dans le calcul de la retraite. Nous ne demandons pas l'aumône, nous voulons une réévaluation de nos salaires ! Cette prime ne fera pas avaler la faiblesse de l'augmentation du point d'indice et les petits bricolages sur les grilles.

Madame la Présidente, vous allez sans doute nous répondre que vous n'avez pas de pouvoir de décision sur ce sujet, que ce sujet n'entre pas dans votre domaine de compétence. Peut-être ne vous sentez-vous d'ailleurs pas concernée par ces revendications, vous qui avez été promue, par votre volonté en exerçant votre option, au grade d'administratrice de l'État, comme vos adjoints. La CGT Finances Publiques n'est pas dupe. L'entrée dans le grade d'administrateur d'État n'est pas seulement un changement de corps d'appartenance mais bien une réelle promotion salariale puisqu'elle implique une revalorisation de vos primes et grilles indiciaires, certaines de ces revalorisations représentant une augmentation moyenne de l'ordre de 25 % ! C'est bien plus que l'inflation !

Madame la Présidente, il est temps de soutenir vos agents sur leurs revendications au sujet du pouvoir d'achat ! La CGT Finances Publiques de la Somme vous propose de le faire en signant la pétition intersyndicale qui revendique, pour nos salaires, une véritable augmentation de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation, ainsi que, pour nos régimes indemnitaires :

- La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (inchangée depuis 2017 !) ;
- La revalorisation de la valeur du point ACF (inchangée depuis 2009 !) ;
- L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
- La revalorisation de la prime de rendement (inchangée depuis 2017 !) ;
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
- La revalorisation à 50 € mensuels et le déplaçonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
- La revalorisation substantielle des remboursements de frais ;

- L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

Madame la Présidente, cette demande n'est pas ironique ! Nous tenons à votre disposition un exemplaire de cette pétition !

De l'ironie, vous pensez peut-être en avoir fait lors de l'entretien que vous avez eu avec le Courrier Picard¹ le 12 septembre dernier pour présenter la convention que vous avez signée avec le Tribunal de Commerce en matière de prévention des entreprises en difficulté. Vous avez déclaré : « *Les Finances Publiques, ce n'est pas juste des contrôleurs fiscaux « sans cœur ». Nous avons un vrai rôle à jouer en matière de prévention des difficultés* ». Sachez, Madame, que vos propos ont été mal vécu par les vérificateurs de la Somme qui exercent leurs missions quotidiennes avec discernement et professionnalisme en appliquant avec mesure la loi fiscale dont notamment la loi pour une société de confiance.

Pour la **CGT Finances Publiques 80**, de tels propos démontrent publiquement un manque de soutien et d'adhésion à la mission de lutte contre la fraude fiscale, pourtant considérée comme une priorité nationale ! Ces propos trouvent d'ailleurs leur traduction dans les moyens humains alloués à la mission : un déficit de trois vérificateurs au 1^{er} septembre 2023 à la brigade départementale de vérification !

Pensez-vous, Madame la Présidente, qu'avec de tels propos, les Finances Publiques vont pouvoir attirer de jeunes talents ?

Pour attirer de jeunes talents, la CGT Finances Publiques de la Somme vous propose de commencer par valoriser l'ensemble de ses métiers sans les opposer.

Elle appelle également l'ensemble de ses collègues à se mobiliser par la grève et en manifestation le vendredi 13 octobre prochain pour l'augmentation de nos salaires et de nos rémunérations, pour l'égalité femmes-hommes et contre l'austérité !



Ce CSAL avait pour ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2023 (pour avis) ; - **Approuvé à l'unanimité**
2. Point sur la campagne d'impôt sur les revenus (pour information) ;
3. Ouverture d'une prépa-talents inspecteurs des finances publiques à la rentrée universitaire 2023 (pour information) ;
4. Mise en œuvre d'un plan de mobilité employeur (PDME) (pour information) ;
5. Situation des caisses résiduelles dans le département (pour avis) ;
6. Transfert du recouvrement des professionnels au pôle de recouvrement spécialisé (pour information) ;
7. Actualité de la déclinaison du plan national de sécurisation des missions pour les services de la DDFiP de la Somme (pour information) ;
8. Recrutements divers : Pactes, agents contractuels, apprentis (pour information) ;
9. Questions diverses (à communiquer si possible à l'avance)

1 [Entreprises en difficulté dans la Somme: l'État veut prévenir plutôt que guérir - Courrier picard \(courrier-picard.fr\)](http://courrier-picard.fr)

Réponse à la Déclaration Liminaire

La Présidente de la séance, qui est aussi la Directrice de la DDFIP 80, a pris acte des revendications faites par la CGT en matière de pouvoir d'achat et a insisté sur le fait qu'elle effectuait des remontées régulières sur ce point à la Direction Générale.

Elle a affirmé qu'elle prenait en considération les préoccupations des agents en matière de pouvoir d'achat indépendamment de sa promotion et de ses deux adjoints au grade d'Administrateur d'État et concurremment de l'évolution de leur rémunération qui en découle. Ainsi, l'insinuation faite par la CGT Finances Publiques de la Somme relevait, selon ses termes, « *presque de l'insulte* »
Elle a indiqué qu'elle ferait remonter ces éléments d'ambiance à la Direction Générale et souligné que des négociations avec les organisations syndicales avaient été ouvertes.

Pour la CGT Finances Publiques 80, il importait, par cette déclaration, de montrer l'injustice et l'indécence de telles revalorisations et promotions alors que la rémunération de l'ensemble des agents de la DGFIP est en berne !

Elle invite l'ensemble de ses collègues à signer la pétition intersyndicale ([Petition](#)) et à lui transmettre.

Il est à noter que la Direction n'a ni infirmé ni confirmé les propos de la **CGT Finances Publiques 80** sur la revalorisation salariale suite au passage dans le grade d'Administrateur d'État, se contentant de souligner que les chiffres avancés par la CGT n'étaient pas authentifiés.

Justement, la CGT Finances Publiques a pour revendication la transparence sur l'ensemble des rémunérations des cadres supérieurs.

Concernant les propos tenus par la Directrice Départementale des Finances Publiques dans le Courrier Picard (cf supra), la Directrice a tenu à souligner que son propos était ironique. Elle a rappelé les bons résultats de la brigade départementale de vérification. Elle a indiqué que, suite à la réunion de ce service au cours de laquelle elle a personnellement félicité les vérificateurs, un contact avait été pris avec la délégation interrégionale pour faire un point sur les objectifs de ce service.

La CGT Finances Publiques 80 a souligné que l'objectif collectif avait peut-être diminué ces dernières années mais qu'il n'en était rien des objectifs individuels. Elle a demandé à ce qu'il soit tenu compte du sous-effectif dans la détermination de ceux-ci.

La direction a indiqué ne pas s'engager sur ce point et souligné qu'elle préférerait plutôt avoir un effectif de vérificateurs au complet.

Point sur la campagne d'impôt sur les revenus (pour information)

La direction a noté une augmentation de 17 % du volume d'accueil tous canaux confondus lors de cette campagne. Elle a souligné que l'organisation mise en place au sein de chaque service a permis de répondre aux usagers dans des délais maîtrisés et d'effectuer les travaux de gestion conformément au calendrier arrêté.

La première campagne GMBI est venue s'ajouter à la campagne d'impôt sur le revenu. Les services ont su s'adapter aux flux et ont été accompagnés par la direction pour la mise en place formulaire papier. D'importantes questions ont été posées au SDIF sur les locaux concernés par la déclaration GMBI.

Pour tirer les enseignements de problèmes rencontrés dans la gestion des contacts suite à cette campagne GMBI, la Direction Générale a procédé à une opération de retour d'expérience dont une qui a eu lieu à AMIENS le 11 septembre dernier. A ce stade, aucune synthèse sur ce retour d'expérience n'a été transmise.

Pour la CGT Finances Publiques 80,

-cette réussite montre l'implication des collègues dans l'exercice de leurs missions malgré le manque de reconnaissance de la Direction Générale en matière de pouvoir d'achat.

- Il importe également de veiller à une adéquation des moyens matériels et humains avec le volume d'accueil.

Ouverture d'une prépa-talents inspecteurs des finances publiques à la rentrée universitaire 2023 (pour information)

La direction départementale des finances publiques (ddfip) de la Somme a signé le 21 février 2022, avec le président de l'université de Picardie Jules Verne (UPJV) et en présence du directeur de l'institut de préparation d'administration générale (IPAG), une convention de partenariat pour une durée de 3 ans.

À cette occasion, les échanges ont permis d'initier une réflexion plus structurante et innovante sur la création d'une classe prépa talents (CPT). Une première réunion d'étude de faisabilité s'est tenue le 16 juin 2022 avec la vice-présidente formation de l'UPJV et le directeur de l'IPAG qui a validé en son principe le projet de création.

Afin d'offrir un rayonnement plus large, en cohérence avec le périmètre géographique de l'UPJV, et de partager les charges, les DDFIP de l'Aisne et de l'Oise s'associent à ce projet piloté par la DDFIP de la Somme dans un souci d'efficacité.

Il s'agit d'un projet qui s'inscrit pleinement dans la démarche d'attractivité de la DGFIP et qui comporte une dimension sociale affirmée. Le projet a été validé par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFF) à la fin du mois mars 2023, laquelle a autorisé le lancement du plan de communication associé.

Six sur treize candidats ont été retenus dont trois qui bénéficient d'une bourse sur critères sociaux. Les autres candidats soit se sont retirés, soit ne répondaient pas aux conditions.

Pour la CGT Finances Publiques de la Somme, cette démarche encourage effectivement le recrutement d'inspecteurs des Finances Publiques. Elle regrette néanmoins que le tutorat assuré par les collègues ne soit pas valorisé à l'instar des maîtres d'apprentissage.

Mise en œuvre d'un plan de mobilité employeur (PDME) (pour information)

La DDFIP 80 fait partie des 30 directions retenues pour mettre en œuvre un PDME en 2023 et s'est positionnée sur le marché national confié au cabinet ITER, qui porte sur l'élaboration du diagnostic et du plan d'action du plan de mobilité.

Trois sites sont retenus pour cette année :

- **Amiens Rollin** : le site accueillant le plus d'agents et de services, situé en zone urbaine, disposant d'un parking et desservi par les transports en commun ; La ville d'Amiens dispose d'une gare SNCF et un d'une offre de service favorisant les modes de déplacement doux ;
- **Abbeville** : un grand site semi-urbain disposant d'un parking, de transports en commun et desservi par une gare SNCF ;
- **Montdidier** : un site rural accueillant un seul service ; L'emménagement rue Jean Jaurès, à proximité immédiate de la gare SNCF de la commune, est l'occasion de réfléchir sur le sujet mobilité.

La DDFIP 80 a confié au cabinet ITER l'élaboration intégrale du plan de mobilité (réalisation du diagnostic et définition du plan d'actions) pour les trois sites retenus. Cette prestation se décompose en plusieurs phases :

- le cadrage des travaux avec la direction locale ;
- la présentation de la démarche ;
- la phase de diagnostic ;
- l'élaboration du plan d'action ;
- la restitution.

S'agissant du calendrier :

- une enquête auprès des agents des sites concernés aura lieu à partir du 13 novembre prochain jusqu'à la semaine précédant les congés scolaires de Noël.
- La construction du plan sera réalisé au cours de la période de janvier à début mars 2024 – Celui-ci sera présenté en CSAL.

La **CGT Finances Publiques 80** a interrogé la direction sur la nécessité de recourir (une fois de plus!) à un cabinet extérieur et a demandé si des services de l'État (Ministère de l'Ecologie, par exemple?) n'avaient pas vocation à réaliser ce type de prestation qui sera de plus en plus courante au sein des services de l'État.

La direction a indiqué qu'elle n'avait pas connaissance de l'existence d'un service ayant pour mission de réaliser ce type de prestations et que seul ce marché public lui avait été proposé.

La **CGT Finances Publiques 80** a demandé le coût de ce recours à un cabinet conseil :

La direction a indiqué qu'il s'élevait à 12500 € au total pour l'ensemble des trois sites, ce montant étant intégralement financé par le budget de la DDFIP 80.

Pour la **CGT Finances Publiques 80**, il est regrettable de constater une externalisation de l'accompagnement à l'élaboration de plans qui ont vocation à se généraliser alors que la ressource est susceptible d'exister dans d'autres administrations.

Situation des caisses résiduelles dans le département (pour avis)

La direction a proposé de supprimer la caisse résiduelle de Montdidier.

La **CGT Finances Publiques 80** a voté **CONTRE**. Les autres organisations syndicales se sont abstenues.

La **CGT Finances Publiques** rappelle son attachement à l'activité de guichet comme de caissier de notre administration. Aujourd'hui, ce qui était fait auparavant "gratuitement" devient payant pour l'État et les usagers. Il s'agit d'une double privatisation, puisque les buralistes touchent une part par opération, ainsi que la Française des Jeux. Le numéraire est la garantie la plus efficace pour les aides, personnes en fragilité ou en difficulté. Enfin, ce type de mesure participe à la dichotomie de l'offre de services publics sur le territoire et conforte l'inégalité d'accès des populations selon leur lieu de vie, ce qui va à l'encontre des discours des gouvernants.

Transfert du recouvrement des professionnels au pôle de recouvrement spécialisé (pour information)

Le transfert des créances professionnelles du SIE de la SOMME vers le PRS est effectif depuis le 01/09/2021.

Plusieurs réunions ont permis d'affiner les relations entre le SIE et le PRS dans le cadre de ce transfert qui s'opère suite à chaque batch de transfert MEDOC pour les créances de plus de 200 € avec une mise en demeure de payer de plus de 30 jours (sauf exceptions).

Un protocole régit ces relations (ND n°40/2022). À la vue du pilotage nécessaire pour organiser les relations entre le PRS et le SIE, il est à souligner que le fait de n'avoir plus qu'un SIE départemental a été un atout dans le cadre de cette expérimentation.

Une réorganisation du SIE a été nécessaire : création d'une cellule recouvrement amiable au SIE, en charge également depuis 2023 des PROCOL (productions des créances) et des oppositions sur fonds de commerce.

Le PRS de la Somme a mis en place une défiliatation des portefeuilles pour une vision globale du dossier (part et pro), d'où la nécessité de monter en compétence sur RAR. Les encadrants sont en charge des dossiers à plus forts enjeux.

Pour le PRS, le bilan est globalement positif et le travail d'appropriation et d'harmonisation est bien engagé. Au regard du changement de nature des portefeuilles de créances, qui augmentent en volume pour des montants moindres, une réflexion sur le nouveau pilotage à mettre en place a été portée par le chef de service.

Actualité de la déclinaison du plan national de sécurisation des missions pour les services de la ddfip de la Somme (pour information)

Pour la DDFIP de la Somme, diverses mesures sont appliquées ou en cours de déploiement :

=> En matière d'équipement

La DDFIP de la Somme a fait la demande des équipements suivants :

- 2 gilets pare-balles pour équiper les enquêteurs de la BCR qui permettront de couvrir les quelques interventions en binôme et de mutualiser, le cas échéant, les gilets pare-balles à d'autres services (HFP par exemple) ;
- 1 véhicule de service pour les brigades départementales (BDV et BCR) Une Peugeot e-208 électrique sera livrée au plus tard au mois de décembre 2023.

=> L'anonymisation

Une note départementale (n°1/2023) est venue préciser la mise en oeuvre du dispositif d'anonymisation pour que les services puissent s'approprier la procédure de façon plus aisée. Il est à souligner qu'une réflexion nationale va être menée pour une simplification de ce dispositif.

=> Signalements

Un rappel du principe N tolérance zéro O a été réalisé auprès des services en cas de menace et/ou d'incivilité. Les chefs de services et les agents seront pleinement soutenus et accompagnés par la direction face à de tels agissements.

Ce dispositif a déjà évolué début 2023 puisque précédemment, suite à convocation du contribuable, un signalement au Parquet était réalisé selon les circonstances par la direction.

Depuis, et en accord avec le Parquet du tribunal judiciaire d'Amiens, tous les signalements font l'objet d'une dénonciation transmise au Parquet en vertu des dispositions de l'article 40 alinéa 2 du code de procédure pénale, à charge pour ce dernier d'actionner ou non l'action publique.

La CGT Finances Publiques de la Somme ne peut que remercier la direction d'appliquer enfin la loi, revendication que la section CGT finances Publiques de la Somme a portée notamment lors de la Formation Spécialisée du 4 mai dernier.

=> Recouvrement forcé

Depuis la mise en oeuvre de la RGP, la division des professionnels, du contrôle fiscal, du recouvrement et de l'action économique a adapté les mesures de recouvrement forcé avec

intervention de l'huissier : changement de seuils (750 € à 2000 €), orientation de l'action des huissiers sur les créances à enjeux, comptage du numéraire des saisies attributions des gardés à vue hors leur présence.

=> L'accueil des usagers

Au-delà des dispositifs déjà existants (vidéo surveillance, boutons d'alerte), une expérimentation d'accueil sur rendez-vous pour les questions complexes en matière d'amendes a débuté le 1er septembre 2023 au CFP d'Amiens Rollin.

En outre, à l'occasion de la rénovation de l'espace d'accueil des CFP d'Amiens Rollin et d'Abbeville, la sécurité des agents a été renforcée par l'installation de vitres sécurisées des banques d'accueil.

=> La formation

Plusieurs actions de formation pourront également être mises en place, après travail conjoint avec l'ENFIP. Elles pourront d'ailleurs être conjointes aux autres métiers de la gestion fiscale.

En matière de contrôle fiscal, dans le cadre de la mobilisation du renseignement interne et externe, la direction a indiqué qu'une réunion avec les services de l'URSSAF avait eu lieu afin d'améliorer la qualité de nos échanges. Ces discussions ont notamment porté sur l'amélioration de la fiche navette dans laquelle des précisions relatives aux majorations appliquées et aux conditions de déroulement du contrôle pourraient être mentionnés.

La direction a également mentionné que des discussions étaient en cours pour permettre la consultation du fichier TAJ.

La CGT Finances Publiques de la Somme a interrogé la direction sur le point de savoir :

- s'il était possible de consulter le procureur de la République sur le point de savoir si les contribuables susceptibles de faire l'objet d'un contrôle fiscal avaient déjà fait l'objet d'un

signalement en application de l'article 40 alinéa 2 du code de procédure pénale de la part d'autres administrations

- s'il était possible de se mettre en relation avec d'autres administrations de contrôle (MSA, CAF, Inspection du travail, etc.) pour savoir si les contribuables susceptibles de faire l'objet d'un contrôle fiscal avaient déjà adopté un comportement dangereux.

La **CGT Finances Publiques** invite ses collègues à consulter le compte-rendu du groupe de travail national auquel elle participe (dernier compte-rendu [ici](#))

Recrutements divers : Pactes, agents contractuels, apprentis (pour information)

S'agissant de ces recrutements, un point de situation a été réalisé au niveau de la DDFiP de la Somme :

Concernant les agents Pactes : Deux ont été recrutés : un au SIP d'Amiens et un autre au SGC de Montdidier.

Concernant les apprentis, 9 ont été recrutés et répartis dans les différents services de la DDFiP.

Concernant les contractuels : L'ensemble des contractuels qui en ont fait le souhait ont pu voir leur contrat renouvelé.

La **CGT Finances Publiques 80** a demandé à ce qu'il soit fait preuve de pédagogie lors des entretiens de renouvellement de contrat en cas de refus de la part de la direction d'allonger la durée dudit contrat sur demande de l'agent contractuel afin d'éviter de susciter un sentiment d'injustice et d'incompréhension.

Rappel des revendications de la CGT Finances Publiques dans ce domaine :

La loi de transformation de la fonction publique a largement ouvert les possibilités de recrutement de contractuels sur l'ensemble des métiers de la DGFIP.

Ce mode de recrutement n'est satisfaisant ni pour les personnels recrutés, ni pour les agents titulaires déjà en poste, ni pour la population, que le statut de fonctionnaire protège de l'arbitraire. Les contractuels sont recrutés sur des contrats d'une durée de 3 mois à 3 ans.

Ces collègues sont la plupart du temps rémunérés à minima. Les collègues contractuels ne bénéficient pas non plus de primes spécifiques, y compris celles liées à des contraintes ou pénibilités particulières.

La **CGT Finances Publiques** est attachée au principe du concours, qui permet l'égalité des chances dans l'accès aux emplois dans la fonction publique, et permet à tous les fonctionnaires d'être sous un statut qui leur donne les mêmes droits et impose les mêmes devoirs.

La **CGT Finances Publiques** revendique en urgence :

- Un arrêt de la précarisation de la fonction publique,
- L'arrêt des recrutements de contractuels sur des missions pérennes,
- À travail égal, rémunération égale.

Et, dans le cadre de l'arrêt complet des recrutements de contractuels, nous revendiquons un plan de titularisation des contractuels présents et le comblement des postes vacants pour pourvoir aux besoins des services.

N'hésitez pas à consulter notre guide des contractuels ([ici](#))

Vos élus CGT présents

Patrick LE MOUILLOUR (Titulaire)
Nicolas PLOUARD (Suppléant)

